DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MAI 2026

AFFAIRE N°2026-CM/062 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITE LOCALE POUR L'EMPLOI EST

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 26 mai 2026.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 15 mai 2026.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 27
Absents : 02
Représentés : 01
Total des votes : 28

L'an deux mille vingt-six, le 21 mai, le conseil municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Etaient présents : PAPAYA Sidoleine – DAMOUR Marcel – GEVIA Marie Catherine – MOREAU Jules Mario – HOAREAU Marie Nathalie – PAUSE Benjamin – ELISABETH Marie Jeanne – LUCILLY Harry – HOAREAU Severine – GARRYER Patrick – MANORO Severine – BOYER Elysée – TECHER Sophie - HOAREAU Landry – COURTEL Larissa – MAILLOT Gilbert – SINAPIN Marie Jacqueline - DALLEAU Hugory – NOURRY Adèle – PAYET Fabien – PLANTE Jessie - TECHER Paulin – BONHOMME Ghislaine – GABOU Gilles – BIZINECHE Elodie – DE GERUS Thierry - ARMAND Jimmy.

Etaient absents : CHARLEMAGNE Thierry - LEBRETON Layna.

Ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : CHARLEMAGNE Thierry à LUCILLY Harry

Est désigné secrétaire de séance : PAYET Fabien

Pour le Maire empêché
L'adjoint délégué

Marcel DAMOUR

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 03/06/2026

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260521-2026-CM-062-DE
Date de télétransmission : 02/06/2026
Date de réception préfecture : 02/06/2026

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Comité Local pour l'Emploi (CLE) – Est organisé par la CIREST est une instance de concertation territoriale qui réunit les principaux acteurs de l'emploi, de l'insertion, de la formation et du développement économique de l'Est de La Réunion.

Concrètement, ce comité sert à :

- faire le point sur la situation de l'emploi sur le territoire Est ;
- coordonner les actions entre collectivités, État, France Travail, missions locales, associations, entreprises et partenaires ;
- identifier les besoins en recrutement et en formation ;
- suivre les dispositifs d'insertion et d'accompagnement des publics éloignés de l'emploi ;
- préparer des réponses territoriales communes face aux difficultés économiques ou sociales.

Dans le cas de la CIREST, cette dynamique s'inscrit fortement dans :

- le **PLIE** (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi),
- les partenariats avec France Travail,
- les politiques de développement économique et d'insertion du territoire Est.

Le comité rassemble généralement :

- les élus des communes membres ;
- les services de l'État ;
- France Travail ;
- les missions locales ;
- les acteurs de la formation ;
- les chambres consulaires ;
- les associations d'insertion ;
- parfois des entreprises et fédérations professionnelles.

L'objectif est de travailler de manière très opérationnelle sur :

- les contrats aidés ;
- l'insertion ;
- les besoins en compétences ;
- les grands chantiers générateurs d'emplois ;
- les publics jeunes ou en difficulté ;
- les projets économiques du territoire.

Il est proposé au conseil municipal de désigner les élus ci-dessous pour siéger à ce comité :

- PAUSE Benjamin (titulaire)
- MANORO Séverine (suppléant)

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le CGCT,

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260521-2026-CM-062-DE
Date de télétransmission : 02/06/2026
Date de réception préfecture : 02/06/2026

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité – 28 voix pour :**

ARTICLE UNIQUE :

- **D'approuver la désignation de PAUSE Benjamin (titulaire) et MANORO Séverine (suppléant) pour siéger au Comité Local Pour l'Emploi - Est.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....

.....

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

PAYET Fabien

Pour copie conforme,
Pour le Maire empêché,
L'adjoint délégué,

Marcel DAMOUR

MAIRIE DE SALAZIE
Ile de la Réunion

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260521-2026-CM-062-DE
Date de télétransmission : 02/06/2026
Date de réception préfecture : 02/06/2026